

HENRI CHARPANTIER,
« AUX ARMES DE FRANCE »
HANOÏ
(1887-1911)



Coll. Olivier Galand

Hanoï. — Rue Paul-Bert (Nord). À gauche : Arnaud Dreyfus, installé en 1896. À droite : H. Charpantier (« Aux Armes de France »). Coll. Dieulefils, Hanoï.

EXPOSITION DE HANOÏ

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES ACCORDÉES
AUX EXPOSANTS DE HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 mai 1887)

MÉDAILLES DE BRONZE

Charpantier. — Hanoï.

CHARPANTIER, membre

Publicités
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 avril 1889)

AUX
FABRIQUES DE FRANCE
H. Charpantier
Représentant à l'Exposition
de Hanoi

GRAND CHOIX DE LINGERIE, BONNETERIE, CHAPEAUX,
CASQUES POUR HOMMES ET POUR DAMES

CHAUSSURES EN TOUS GENRES, POUR HOMMES, DAMES
ET ENFANTS

COSTUMES COMPLETS, TOILE ET FANTAISIE, FAUX-COLS
CRAVATES ET GANTERIE

Grand assortiment de Filets à jour

ARTICLES DE PARIS

SACOCHE, VALISES, LAMPISTERIE, COUTELLERIE
ARTICLES POUR FUMEURS, PARFUMERIE

MODES ET NOUVEAUTÉS

SELLERIE CIVILE ET MILITAIRE

GRAND ASSORTIMENT DE CUIRS ET DE BOUCLERIE,
HARNAIS SUIVANT DEVIS

Selle en peau de cochon complète, * 28
1^{re} qualité * 35

FABRICATION, RÉPARATIONS

ARRIVAGES PAR CHAQUE COURRIER

AUX FABRIQUES DE FRANCE
H. CHARPANTIER

Représentant à l'Exposition de Hanoi

GRAND CHOIX DE LINGERIE, BONNETERIE, CHAPEAUX,
CASQUES POUR HOMMES ET POUR DAMES

COSTUMES COMPLETS, TOILE ET FANTAISIE, FAUX-COLS
CRAVATE ET GANTERIE

Grand assortiment de filets à jour

ARTICLES DE PARIS

SACOCHE, VALISES, LAMPISTERIE, COUTELLERIE
ARTICLES POUR FUMEURS, PARFUMERIE

MODES ET NOUVEAUTÉS

SELLERIE CIVILE ET MILITAIRE

GRAND ASSORTIMENT DE CUIRS ET DE BOUCLERIE,
HARNAIS SUIVANT DEVIS

Selle en peau de cochon complète, \$ 28

Selle en peau de cochon 1^{re} QUALITÉ \$ 35

FABRICATION, RÉPARATIONS

ARRIVAGES PAR CHAQUE COURRIER

CHAMBRE DE COMMERCE D'HANOI

Scrutin, de ballottage

du 17 septembre 1893

(*L'Avenir du Tonkin*, 16 septembre 1893)

CANDIDATS

MM. BALLISTE

CHARPANTIER

VITERBO

M. Tartarin. qui avait obtenu 7 voix sans s'être présenté, décline toute candidature et prie les électeurs consulaires qui lui ont fait l'honneur de voter pour lui dimanche dernier, de reporter leur voix sur un autre négociant.

M Viterbo maintient sa candidature. Les électeurs n'ont par paru tenir compte des résolutions votées dans une réunion publique, tenue il y a un an et dans laquelle les électeurs présents avaient arrêté l'ordre de succession des candidats aux sièges qui deviendraient vacants.

M. Viterbo, qui a réuni 12 voix, ne nous semble pas avoir de chance pour le deuxième tour. La lutte aura donc lieu entre M. Charpentier et M. Balliste.

Tout en rendant justice aux qualités qu'a déployées M. Charpentier dans les diverses assemblées dont il a déjà fait partie et quelle que soit l'estime que nous avons pour lui. nous engageons nos concitoyens à voter demain pour M. Balliste.

Le commerce local, le négoce, l'entreprise, l'industrie sont déjà représentés dans notre chambre de commerce .L'importance des intérêts dont M. Balliste a la charge, les questions auxquelles il s'est forcément mêlé et où son avis sera forcément d'un grand poids au point de vue de nos relations avec le Gouvernement et la métropole doivent lui assurer, selon nous, une place dans notre chambre de commerce.

Notre avis est d'ailleurs partagé par les divers groupes d'électeurs qui ont posé et qui soutiennent sa candidature.

[Résultat : Charpentier, élu.]

CHRONIQUE LOCALE

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 octobre 1893)

À la dernière course, le jockey de M. Charpentier, ayant perdu l'équilibre au passage de la butte, a été désarçonné et jeté à terre. Trois autres jockey qui le suivaient sont également tombés ; celui de M. Charpentier seul a été assez sérieusement blessé.

ADJUDICATIONS
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 février 1895)

Nous avons été très surpris en trouvant dans le numéro du 1^{er} janvier du journal *La liberté des Colonies*, qui s'imprime à Paris, l'annonce suivante:

Ministère des Colonies
ADJUDICATION
4, RUE JEAN-NICOT
Le 4 janvier 1895
Pour fourniture de
1.500 pantoufles en cuir, destinée aux hôpitaux du Tonkin.
(Budget colonial, exercice 1895, chapitre 32).
Cautionnements :

Provisoire 200 fr.
Définitif 400 fr.

Voir le cahier des charges au ministère des colonies (2^e division, bureau des approvisionnements, salle n° 125) ; au ministère du commerce ; à la chambre de commerce de Paris ; ainsi que dans les ports de Marseille, de Bordeaux, de Nantes et du Havre, au bureau du chef du service colonial et à la chambre de commerce.

Ainsi, malgré toutes les promesses qui avaient été faites à M. de Lanessan en réponse aux réclamations fondées qu'il avait, à plusieurs reprises, portées à la connaissance du ministre des Colonies, voilà le cas que l'on en faisait dans les bureaux.

Il est absurde de nous faire payer en France sur notre budget colonial, des objets de consommation que l'on peut obtenir ici plus vite, à meilleur compte, aussi bien fabriqués et mieux adaptés aux besoins du pays.

Il est malheureux pour ceux qui ont pris l'initiative de cette adjudication qu'il s'agisse précisément d'articles dans la fabrication desquels la colonie a fait d'immenses progrès, ou plutôt, car ce serait trop peu dire, dans la confection desquels elle excelle.

Nous avons des maisons au Tonkin, à Hanoï et à Haïphong, qui fabriquent fort bien tout ce qui concerne l'article cuir, et nous n'exagérons pas en disant que ces maisons, qui se sont imposées des sacrifices sérieux, pour faire venir de France des ouvriers spécialistes, peuvent faire certains produits mieux qu'en France. La raison en est bien simple ; beaucoup d'articles en France se font à la machine, alors qu'ici, grâce à la modicité de la main-d'œuvre, ils sont fabriqués à la main. Or ce mode de fabrication leur donne une solidité que l'on ne saurait obtenir avec la machine. Un fil se casse-t-il, l'ouvrier travaillant à la main répare immédiatement le dommage qui vient d'être causé, alors que la machine inconsciente continue son œuvre.

Les corps qui se trouvent ici et qui peuvent disposer de leurs dépenses en ce qui concerne certaines parties de leur équipement le savent tellement bien qu'ils ont renoncé à les faire venir de France. Pour n'en citer que quelques exemples, la gendarmerie se fournit à Hanoï, auprès de [la maison Charpentier](#), pour tout ce qui

concerne sa sellerie qu'elle trouve aussi bien confectionnée, avec des cuirs d'aussi bonne qualité, plus vite livrée et à meilleur marché. Nous avons eu l'occasion de voir des houzeaux plissés qui lui sont destinés et qui, sous tous les rapports, feraient honneur à n'importe quelle maison de France.

Il en a été de même pour la fourniture de l'équipement de nos milices, gibernes, ceinturons, courroies diverses, etc. Toutes ces différentes pièces ont été parfaitement fabriquées par diverses maisons du Tonkin, par M. Charpantier, de Hanoï, par M. Dreyfus, de Haïphong, entre autres, et nous espérons bien que les leçons de l'expérience auront suffisamment démontré que sous tous les rapports, bonne matière première, excellente fabrication, promptitude de livraison et économie de dépense, nos autorités militaires auraient tout intérêt à s'adresser aux bonnes maisons du Tonkin pour l'équipement de nos tirailleurs tonkinois.

Nous nous permettons d'attirer sur ces questions l'attention de M. le gouverneur général p. i. et nous sommes certains qu'il n'y sera pas indifférent.

HANOÏ
ÉLECTIONS MUNICIPALES
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mai 1895)

.....
M. Charpantier fait déjà partie de la chambre de commerce. Son concours y est certainement précieux, mais nous estimons, et sans doute nos concitoyens et lui estimeront avec nous, que s'il consacre tout ce qu'il a de temps et de dévouement à défendre les intérêts du commerce local, il lui sera difficile de pouvoir aussi prendre en mains les intérêts de la cité, et il est à craindre que cette surcharge de besogne ne lui soit un peu lourde.

Changement de Propriétaire
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 décembre 1905)

Madame Charpantier a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vend sa maison de commerce à monsieur François Canque et que, pour cause d'inventaire, le magasin sera fermé les 2-3-4 janvier. Réouverture le 5, par le nouveau propriétaire.

La maison gardera la bonne réputation qu'elle a acquise jusqu'à ce jour en vendant toujours de belles et de bonnes marchandises.

MAISON CHARPANTIER
AVIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 janvier-27 février 1897)

Par suite d'agrandissement de mon rayon tailleur, j'ai l'avantage d'informer mes nombreux clients et amis que j'ai transféré mon atelier de sellerie derrière les magasins des Fabriques de France sous ma surveillance.

N'ayant plus, pour ce rayon, de frais généraux une baisse considérable sera faite sur toutes les réparations, fabrications, articles d'écurie tels que licols, bridons, éponges,,

étrilles, cirage harnais, sandale pastel peau à laver, collier d'attache, laisses, chaînes d'écurie, surfaix, etc.

Des erreurs de noms s'étant produites, prière de donner des bons aux *sais* qui écorchent toujours plus ou moins le français.

Seul dépôt en Indo Chine des cuirs de la maison Testu Iodeau (Château-Renault) adopté comme modèle type pour la Garde civile.

Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 décembre 1900)

Nous apprenons que l'état de santé M. Charpantier, le sympathique commerçant de Hanoï, ne lui a pas permis de s'embarquer pour France. Il a dû se faire hospitaliser à Quang-Yên.

Nous espérons qu'il se remettra vite, et pourra bientôt rentrer en France prendre un repos bien mérité.

Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 août 1901)

Nous apprenons la mort en France de M. Charpantier. commerçant à Hanoï.

M. Charpantier, bien connu de tous nos compatriotes d'Indo-Chine, était rentré récemment en France, très fatigué.

Nous prions sa famille et les nombreux amis de cet excellent Français qui n'a laissé ici que des sympathies, de recevoir nos bien sincères compliments de condoléances.

Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 décembre 1901-5 janvier 1902)

M^{me} H. Charpantier rentant de France, a l'honneur de prévenir sa clientèle, qu'elle reprend la direction de sa maison de commerce à compter du 17 décembre 1901, et retire la procuration remise à M. Fréchon, qui ne fait plus partie de sa maison.

F. CANQUE SUCESSEUR
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 janvier 1906)

Publicité
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 mars-22 avril 1906)

H. CHARPANTIER
rue Paul-Bert
TAILLEUR CIVIL ET MILITAIRE
NOUVEAUTES

Sellerie & Harnachements

Madame Charpantier a l'honneur de prévenir sa clientèle que, par suite de non entente avec M. Canque, elle reprend la direction de la maison, rien ne sera changé. La semaine prochaine arrivage de toutes les nouveautés été pour hommes et dames.

ENTRÉE LIBRE — 5 % AU COMPTANT

Médailles d'honneur du travail
(*Avenir du Tonkin*, 3 janvier 1907)

Pham-van-Vu, employé chez M^{me} Charpantier à Hanoï ;

H. CHARPANTIER
1, rue Paul-Bert
Liquidation définitive
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 mars-23 juin 1911)

Madame H. Charpantier a l'honneur de faire savoir à sa nombreuse et fidèle clientèle que, par raison de santé, elle quitte la Colonie sans esprit de retour ; pour cette raison, elle liquide toutes ses marchandises avec un fort rabais.

L'immeuble qui occupe la meilleure situation de Hanoï, en face le Nouveau Théâtre est à vendre ou à louer. Pour tous renseignements s'adresser à Monsieur A. R. Marty à Haïphong ou à madame Menesclou 1, rue Paul-Bert, Hanoï, angle du boulevard Rialan.

HANOÏ

EN FLANANT DANS LA RUE
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 décembre 1929)

Là où, jadis madame Charpantier vendait des robes et des manteaux, des chemises et des cravates pour hommes, Boillot vend maintenant ses « Peugeot ».

NÉCROLOGIE
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mars 1930)

Nous apprenons, par ailleurs, la décès, survenu en France, de M. H. Charpentier, un des premiers négociants venus au Tonkin. C'est lui qui avait fondé, en 1886, le magasin portant l'enseigne « Aux fabriques de France » longtemps dirigé, après qu'Henri Charpentier fut atteint de la maladie qui vient de l'emporter, par M^{me} H. Charpentier, une des figures les plus sympathiques du commerce hanoïen.

Pour ceux qui ne l'ont pas connu, rappelons que les « Fabriques de France » étaient installées dans la magnifique immeuble qui fait le coin de la rue Paul-Bert, en face du théâtre, immeuble occupé aujourd'hui par MM. Boillot, représentant les cycles et automobiles Peugeot.

Nous adressons à M^{me} Vve Henri Charpentier, à la famille et aux nombreux amis du défunt l'expression de nos sincères condoléances.
